

DIRECTION D'ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

I – Épreuves d'admissibilité

1 – Direction

Séance de travail avec un petit ensemble instrumental constitué d'élèves de fin de 3ème cycle ou en cycle d'enseignement professionnel initial, sur une œuvre (ou extrait) choisie par le jury au moment de la préparation, dans une liste de cinq œuvres. Ces œuvres (ou extraits) sont préalablement étudiées par l'ensemble instrumental et sont communiquées au candidat au moins deux mois avant la date des épreuves.

Cette séance se termine par un enchaînement de l'œuvre (ou extrait) travaillée.

Temps de préparation en loge : quinze minutes.

Durée de l'épreuve : quinze minutes (incluant l'enchaînement de l'œuvre ou de l'extrait), coefficient 2.

2 – Analyse écrite d'une partition

Le candidat choisit une des deux œuvres (ou extraits) du répertoire d'ensembles instrumentaux qui lui sont proposées. Il en fait une analyse. Il indique en outre quels principes de travail pratique peuvent être tirés de cette analyse.

Durée de l'épreuve : deux heures, coefficient 1.

3 – Épreuve orale de culture musicale

Questions portant sur les répertoires, l'organologie, l'acoustique et l'histoire de la musique.

Durée de l'épreuve : dix minutes, coefficient 1.

II – Épreuves d'admission

1 – Épreuve pédagogique

Séance de travail avec un ensemble instrumental d'amateurs ou d'élèves en rapport avec l'option retenue par le candidat, sur une œuvre (ou extrait) choisie par le jury au moment de la préparation, dans une liste de cinq œuvres. Ces œuvres (ou extraits) sont préalablement étudiées par l'ensemble instrumental et sont communiquées au candidat au moins deux mois avant la date des épreuves. Cette séance se termine par un enchaînement de l'œuvre (ou de l'extrait) travaillée.

La liste des options est la suivante :

- Ensembles à vent (orchestre d'harmonie, fanfare, batterie-fanfare, grand ensemble de cuivres, Brass-Band);
- Big Band ;
- Ensembles à cordes ;
- Ensemble symphonique;
- Ensembles divers dont l'existence est liée aux patrimoines régionaux : ensemble de tambours, bagad, cobla, ensemble fifres-tambours, ensemble galoubets-tambourins,...

Le candidat précise l'option qu'il choisit lors de son inscription.

Temps de préparation en loge : quinze minutes.

Durée de l'épreuve : trente minutes (incluant l'enchaînement de l'œuvre ou de l'extrait), coefficient 5.

2 – Épreuve technique

Orchestration ou arrangement d'un texte musical court, en rapport avec l'option choisie. Les formations exactes sont précisées au moment de l'épreuve.

Durée de l'épreuve : huit heures, coefficient 2.

3 – Entretien

Entretien avec le jury portant notamment sur l'ensemble des épreuves, la pédagogie, l'expérience musicale, le répertoire et la connaissance du contexte des pratiques artistiques en amateur.

Durée de l'épreuve : vingt minutes, coefficient 2.